

INTRODUCTION DU MODULE 1

Bonjour à tous,

Nous allons maintenant commencer le premier module de notre cours sur *les ressources naturelles et le développement durable*.

Dans ce module, nous allons aborder quelques **concepts** qui sont **transversaux** à notre cours. Ces concepts nous offrent des bases théoriques pour réfléchir sur la ruée sur les ressources naturelles que nous abordons dans le cadre de ce cours.

Dans un premier temps, nous allons tenter de comprendre ce qu'on désigne communément par « **développement durable** ». Nous étudierons ensuite **les liens** entre le développement durable et les ressources naturelles.

Dans un second temps, nous allons survoler quelques théories développées dans le cadre de la gestion des ressources naturelles. Cet exercice nous semble important car les différents modèles de gestion des ressources naturelles s'inscrivent dans l'une ou l'autre de ces théories. Si nous arrivons à comprendre ces théories, nous pourrons facilement détecter les fondements et les visions derrière les discours sur la gestion des ressources naturelles. Et cela facilitera ensuite la critique, le débat ou simplement la compréhension de ces discours.

Nous commencerons ainsi par présenter deux postulats théoriques qui s'inscrivent dans une approche économique et qui ont beaucoup influencé les débats sur la gestion des ressources naturelles (1). Nous proposerons ensuite deux approches théoriques qui remettent en question ces deux postulats théoriques et qui proposent d'autres manières de gérer les ressources naturelles (2). Et enfin, nous survolerons une dernière approche qui est essentiellement discursive. Elle montre la manière dont les principes de gestion des ressources naturelles sont des symptômes qui cachent les rapports de pouvoir, non seulement sur le plan national mais aussi sur le plan international (3).

J'ai essayé d'alléger le plus possible ce qui aurait pu apparaître comme de la lourdeur théorique dans cette partie. J'espère ainsi que vous pourrez le lire et l'écouter facilement et que cela vous aidera à mieux comprendre la problématique générale du développement durable et de la gestion des ressources naturelles.

Je vous souhaite un très bon apprentissage.

1. Définition du développement

Qu'est-ce que le développement ? C'est sur cette petite question que l'on va se pencher dans cette présentation.

Prenons d'abord une définition. Il s'agit d'une définition un peu complexe. Elle dit que « Le développement est un processus à travers lequel une population organise sa production de manière à améliorer son mieux-être durablement. Les modalités de ce changement incluent les types de rapports à la nature de cette société, son mode de vie et de socialisation, la construction de son identité culturelle, la reproduction matérielle de la société et le rapport au territoire de vie ». Pleins d'éléments et vous voyez déjà que beaucoup d'entre eux sont soulignés.

Dans la suite de la présentation, nous allons parcourir plus en détail tous ces éléments soulignés qui ressortent dans cette définition.

Commençons avec le premier de ces éléments qui dit que le développement est un processus. En fait, considérer le développement comme un processus a certaines implications. Le fait qu'il s'agit d'un processus signifie que le développement se passe en interaction avec le vécu réel des sociétés. Cela signifie aussi qu'il n'y a pas d'acquis universel, identique, universellement applicable. En d'autres termes, le développement n'est pas intemporel mais dépend des sociétés dans lesquelles il se situe. Il dépend des caractéristiques de la population. Et cela fait que le développement en tant que tel n'est pas un concept tel qu'on peut définir une fois pour toute pour le monde entier.

Le prochain élément est mieux être ou bien être. Il s'agit ici du bien être sur le plan effectif, c'est-à-dire de pouvoir éprouver des sentiments et des émotions. Un aspect mental, c'est-à-dire d'avoir une bonne opinion de soi-même et de s'accepter. Un bien être au niveau physique. Il s'agit ici par exemple de la nutrition mais aussi de la pénibilité du travail. Le bien être au niveau social qui fait référence à l'inclusion de la collectivité. Un bien être sur le plan spirituel, au niveau de la quête de sens.

Ces 5 dimensions sont importantes mais il doit aussi y avoir un équilibre entre elles pour avoir atteint le mieux être au niveau individuel. Aussi, par rapport à ce mieux être, le concept de collectivité est aussi très important car nous vivons dans un contexte social qui influence fortement notre bien-être.

Allons maintenant au concept de durabilité et de essayer de comprendre ce que signifie « améliorer son bien être durablement ». Lorsqu'on parle du concept de durabilité en études du développement, on fait généralement référence à la possibilité de trouver un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la possibilité pour les

générations futures de satisfaire les leurs. Nous allons nous attarder beaucoup sur ce concept et l'étudier beaucoup plus en profondeur dans une autre présentation sur le développement durable.

Voyons maintenant quelles sont les modalités du développement, notamment par rapport à la nature. Ici on peut parler de plusieurs aspects dont tout d'abord la manière d'exploiter les ressources renouvelables et non-renouvelables. Quand on parle des ressources naturelles renouvelables on voit par exemple la terre; la façon dont on l'utilise. Les ressources non-renouvelables sont par exemple les ressources minières, le pétrole, etc. Ici, il n'est la juste question de comprendre comment exploiter ces ressources mais d'étudier aussi l'intensité avec laquelle on les exploite; les modalités de restitution prévues par exemple par rapport à la terre, est-ce qu'on utilise engrais chimique ou de la fumure organique ? Est-ce qu'on laisse à la terre le temps de se rétablir, par exemple en mettant la terre en jachère pendant un certain temps ? Et donc, le rapport à la terre est très important ici. On voit souvent qu'il y a une évolution de la conception de la terre comme un bien qui fait partie du sacré, vers une conception de la terre comme un bien économique, un bien foncier. Cette évolution est l'un des points que nous aborderont beaucoup plus en profondeur dans le cours.

L'autre point est celui de savoir comment le développement influence le mode de vie et le processus de socialisation. En fait, lorsqu'on parle de mode de vie, on fait référence aux normes et pratiques d'un groupe social. Sur quelles bases jugeons-nous qu'une attitude plus qu'une autre est dérangeante ou acceptable ? Un tel jugement est souvent fait par le moyen des valeurs qui nous sont inculquées par l'environnement, la famille, l'école, les réseaux dans lesquels nous vivons. Et donc, nos comportements sont fortement marqués par les groupes sociaux dans lesquels nous vivons.

Le processus de socialisation fait référence au processus d'intériorisation de ces normes et pour cela, les liens sociaux sont très importants dans la mesure où ce sont eux qui nous font sentir que nous appartenons à un ou à plusieurs groupes porteurs de sécurité.

Alors, les modalités de changement du processus de développement sont aussi reliées à la construction et à la reconfiguration de son identité culturelle. Et donc, là on parle de certains aspects comme la pratique, le concept, la pensée, la croyance, l'art, qui confèrent une identité à une communauté ou à un peuple. On parle ici d'une composante qui est au cœur des phénomènes sociétaux de développement. On remarque souvent que cette identité culturelle peut prendre une orientation régionale, locale mais aussi ces jours ci, pour évoquer ce qui est vraiment d'actualité, sont les identités ethniques, religieuses, etc. Et on voit souvent que certains acteurs politiques cherchent à construire leur pouvoir et à l'assoir à partir de la manipulation des différences. Par exemple, la mise en évidence des différences ethniques, ce qu'on trouve de plus en

plus dans plusieurs continents. Et donc, cet aspect d'identité est très important dans ses aspects positifs, par rapport au processus de développement, mais aussi dans ses aspects négatifs, lorsque par exemple la question identitaire est mobilisée et manipulée dans des discours destructeurs.

Si on considère les modalités de développement en interaction avec la reproduction matérielle de la société, on se rend vite compte que très souvent, le développement est considéré et défini comme une croissance économique dans une économie de marché. Mais cela n'est pas la seule manière dont on peut voir la reproduction matérielle au sein d'une société. En fait, la reproduction comprend effectivement des mécanismes de production des biens et des services et des modes de consommation de ces biens. Elle comprend aussi des modalités de répartition qui permettent l'utilisation de ces biens et services. Mais cela ne pas être seulement conceptualisé dans des contextes d'économie monétaire et de marché. Il y a aussi des contextes tout à fait différents où cette reproduction peut avoir lieu comme nous le verrons dans ce cours.

Un dernier aspect c'est de savoir comment le processus de développement interagit avec le rapport d'une société au territoire de vie. Lorsqu'on parle du territoire de vie, on ne voit pas seulement le rapport entre les individus mais des rapports que ces individus entretiennent avec leur espace ou le territoire sur lequel ils vivent, non pas seulement dans ses aspects économiques mais aussi dans ses aspects sociaux, symboliques, politiques, etc. Il s'agit d'un processus assez complexe qu'il faudrait aussi voir avec l'aspect de socialisation. Et donc, il ne s'agit pas seulement du rapport entre un individu et son espace mais entre des individus, dans un aspect de socialisation, et leur espace.

Voilà, le développement comme un concept assez complexe; « un processus à travers lequel une population organise sa production de manière à améliorer son mieux-être durablement ». Et on a parlé de la manière dont le processus de développement interagit avec les changements qui ont lieu au niveau du rapports à la nature d'une société, de son mode de vie et de socialisation, de la construction de son identité culturelle, de sa reproduction matérielle de la société et du rapport au territoire de vie ». Une définition complexe pour un concept complexe.

2. Introduction sur les liens entre le développement durable et les ressources naturelles

Bonjour à toutes et à tous.

Comme vous le savez déjà, notre cours traite de la problématique du développement durable et des ressources naturelles. Mais comme vous allez découvrir tout au long du cours, nous nous concentrerons d'avantage sur le thème des ressources naturelles pour ainsi essayer de réfléchir sur le développement durable. Cette réflexion ne portera donc pas sur ce qu'est ou ce que n'est pas le développement durable. On va plutôt essayer de capter les enjeux contemporains et futurs des ressources naturelles dans une situation de jeu des acteurs. Mais je pense qu'il est quand même intéressant d'introduire notre cours avec quelques aspects théoriques sur la notion du développement et des liens qu'il peut entretenir avec les ressources naturelles.

Je ne souhaite pas revenir sur l'origine quelque peu hasardeuse du terme « développement » qui, dans son sens actuel, est né au sein de l'administration américaine juste après la 2^e guerre mondiale. Vous pouvez voir cela sur internet si vous le souhaitez. Par contre, laissons-nous nous intéresser au concept du *développement durable* qui est beaucoup plus récent. Il s'agit d'un concept élaboré au cours des années 1980. Ce concept est souvent défini à partir de l'objectif qu'il poursuivrait. Selon le Brundtland report de 1988, il aurait pour objectif de « *Répondre aux besoins du présent, sans compromettre la capacité pour les générations futures de satisfaire les leurs* » (Brundtland, 1988 : 51). En d'autres termes, le *développement durable* viserait « *une double solidarité : horizontale, à l'égard des plus démunis du moment, et verticale, entre les générations* » (Marechal, 2001 : 80). Et je cite ici Marechal dans une publication de 2001.

Essayons maintenant de comprendre les préalables du développement durable. Sur ce point, plusieurs chercheurs estiment que pour atteindre l'objectif du *développement durable*, il faut d'abord réaliser plusieurs préalables spécifiques qu'ils considèrent comme piliers du *développement durable*. Ces préalables concernent des aspects environnementaux, économiques, sociaux et participatifs (GUÉRIN, A.J, LIBAERT, Th., 2008; PENNEQUIN, G., MOCILNIKAR, A-T., 2011; BADDACHE, F., 2006).

Concernant l'environnement tout d'abord, certains auteurs ont estimé que pour atteindre le *développement durable* il faut respecter trois conditions : (1) il faut arriver à utiliser et à gérer durablement les ressources naturelles et des savoirs humains, (2) il faut arriver à maintenir les grands équilibres naturels ; (3) et il faut maîtriser l'énergie et l'économie des ressources non renouvelables (Passet, 1979 ; Turner et al., 1994).

Concernant l'économie ensuite, pour atteindre le développement durable, il faut particulièrement arriver (1) à un développement économique qui respecte la nature, (2) à la mise en place d'un commerce équitable, (3) à l'annulation de la dette des pays pauvres suivi d'une augmentation des investissements et (4) à une « réflexion sur une décroissance soutenable dans les pays développés » (Boehmer-Christiansen, 2002).

Concernant les aspects sociaux en outre, l'accès à l'éducation, l'habitat, l'alimentation, les soins, etc. devraient être considérés comme les « facteurs sociaux du développement » (Le Bot, 2002).

Concernant les aspects participatifs enfin, pour être atteint, le développement durable exigerait une démocratie réelle et une participation effective à celle-ci (Diegues, 1992).

Maintenant, essayons de voir le lien qui a été établi entre le *développement durable* définis à partir de ses différents préalables et les ressources naturelles. En fait, plusieurs auteurs ont scindé le concept de *développement durable* en trois et en ont privilégié certains aspects aux autres. Ainsi, on a eu plusieurs courants qui ont essayé d'analyser indirectement la relation entre le développement durable et les ressources naturelles. Il s'agit de l'« anthropocentrisme », l'« écocentrisme » et l'approche « socio-centré ».

Premièrement, l'« anthropocentrisme » a plus valorisé l'aspect économique. Pour cette doctrine, tout se rapporte à l'être humain considéré comme centre de l'univers. L'anthropocentrisme estime que l'homme doit protéger la nature, non pas pour le bien de la nature elle-même mais pour le bien de l'être humain. Autrement dit, la nature aurait une valeur instrumentale et non une valeur intrinsèque (Common, Perrings, 1992).

Deuxièmement, l'« écocentrisme » a plus valorisé l'aspect environnemental. L'idée maitresse ici est que « la nature doit être protégée pour sa valeur intrinsèque, c'est-à-dire sa valeur indépendante de toute utilité pour l'humain » (Dussault, 2012). Je cite Dussault 2012.

Enfin, l'approche « socio-centrée » s'est focalisé sur l'aspect social du développement durable qu'il ne trouvait pas bien représenté ni dans l'anthropocentrisme ni dans l'écocentrisme. Celui-ci viserait à « replacer l'homme au cœur des problématiques et réfléchir aux relations entre hommes ainsi qu'à ce qui relie l'homme à son environnement » (Sébastien, Brodhag, 2004 : 7). Je cite ici Brodhag 2004.

Cette approche « socio-centrée » sera plus tard enrichie par certains auteurs qui ont estimé que jusque-là les débats sur les aspects environnementaux du concept de développement durable avaient été incomplets dans la mesure où ils avaient négligé le quatrième pilier qui concerne la démocratie participative, notamment dans la conservation de l'environnement (Sébastien, Brodhag, 2004 : 7). La critique des

approches anthropocentristes, écocentriste ou socio-centré ici consistent au fait qu'elles parlent tous des acteurs sans en questionner l'homogénéisation. En fait, dans une situation de conservation d'un espace environnemental déterminé, les êtres humains sont des acteurs, aussi diversifiés que leurs intérêts qui déterminent et structurent leurs positionnements respectifs. Ainsi, cette révision de l'approche socio-centrée met un accent important sur la question de participation, notamment la prise en compte des acteurs faibles et des acteurs absents dans la conservation de l'environnement (Sébastien, Brodhag, 2004 : 7).

Voilà, chers collègues, les quatre conditions qu'il faut réaliser pour pouvoir atteindre le développement durable. Et pour le réaliser, ces quatre piliers devraient constamment interagir et en aucun cas être dissociés (Boutaud, 2002). Comme vous pouvez le constater, le développement durable apparaît finalement ici comme un idéal très difficile à atteindre. On retourne dans toutes les théories développementalistes qui n'ont jusque-là pas marché. C'est pour cette raison que nous souhaitons étudier la question du développement durable à partir de l'analyse des ressources naturelles, en les mettant en lien avec le vécu des gens, les enjeux, les rapports de force et de pouvoir, les débats sur la légitimation de différentes approches, et les conséquences sur le quotidien des populations. Ainsi, nous espérons qu'à la fin nous pourrons ensemble nous faire une idée beaucoup plus claire sur ce que devrait être le développement durable.

3. Analyse des ressources naturelles : approche économique

Dans cette présentation, nous allons étudier très brièvement deux postulats (ou encore principes) qui influencent la gestion foncière aujourd'hui. Ces principes sont basés sur des arguments économiques et soutiennent l'idée qu'un centralisme juridique est essentiel pour la gestion des ressources naturelles. Il s'agit premièrement de l'hypothèse de surexploitation dans la tragédie des biens communs, et deuxièmement de l'hypothèse d'improductivité dans la théorie des droits des propriétés.

Concernant l'hypothèse de surexploitation dans la tragédie des biens communs tout d'abord, nous allons étudier très brièvement un article de Garret Hardin. Nous verrons ensuite ce que ses conclusions impliquent en terme de gestion des ressources naturelles. Il s'agit notamment de la nationalisation et de la privatisation des ressources naturelles.

En 1968, Garret Hardin a écrit un article important, intitulé *The Tragedy of the Commons*. Il décrivait la manière dont l'accès libre à une ressource limitée – pour laquelle la demande est forte – mènerait inévitablement vers deux conséquences. Premièrement la **surexploitation** de cette ressource et, finalement, sa disparition. Hardin partait de l'exemple d'un village d'éleveurs, où chacun peut faire paître ses animaux dans un pré qui n'appartient à personne en particulier. Chaque individu a un intérêt personnel à utiliser le pré commun de façon à maximiser son usage individuel. En même temps, les coûts d'exploitation sont distribués entre chaque utilisateur. Pour Hardin, c'est à la fois cette recherche d'intérêt personnel d'un côté, et la distribution égale des coûts d'exploitation entre tous de l'autre côté, qui est à la base des problèmes. Cela a deux conséquences : il crée une compétition pour l'accès à cette ressource qui est limitée. Et aussi, il mène à des conflits entre des intérêts individuels.

Pour Hardin, la tragédie des biens communs concerne des ressources qui sont pour la plupart des ressources naturelles. Ces ressources peuvent être en libre accès lorsque n'importe qui peut contester leur exploitation. Mais elles peuvent également être la propriété d'une communauté d'acteurs. En tout cas, ces ressources ont deux caractéristiques particulières. Tout d'abord, il est coûteux et difficile d'attribuer des droits de propriété individuels sur elles. Et ensuite, l'appropriation d'un élément de ces ressources par une personne en exclus l'accès à une autre. Ce risque de surexploitation des ressources communes a poussé plusieurs chercheurs à rechercher des solutions. Et nous discutons deux de ces solutions en profondeur: la nationalisation et la privatisation.

Comment tout d'abord passer de la tragédie des biens communs à la nationalisation ? En fait, cette idée d'éviter la tragédie des biens communs à partir de la nationalisation apparaît dans les années 1970. Il est question que l'Etat devienne le propriétaire de la ressource en danger de

surexploitation. L'intervention de l'Etat pourra alors se faire de deux manières : soit l'Etat réglemente l'accès à la ressource, soit il l'exploite lui-même. Si l'Etat décide de réglementer l'accès à la ressource, alors il devra mettre en place des mesures de restriction d'accès à cette ressource. Par exemple, l'Etat peut déterminer des périodes dans laquelle la ressource est exploitée ; ou limiter les moyens employés dans l'exploitation des ressources ; ou encore, en interdisant simplement l'accès. Si l'Etat opte pour une exploitation directe de la ressource, il décidera par exemple de responsabiliser une entreprise publique qui sera en charge de la gérer. Quand on étudie les politiques publiques dans tous les pays du monde, on se rend compte que les Etats ont effectivement plusieurs fois recouru à l'un ou l'autre de ces modèles.

Parlons maintenant du passage de la tragédie des biens communs à la privatisation. L'idée selon laquelle la privatisation des ressources communes permette d'éviter la tragédie des biens communs propose une solution différente de celle de la nationalisation. En fait, elle préconise de convertir la ressource commune en propriété privée ; et ceci pour inciter les propriétaires à rationaliser sa gestion. En tant que tel, le principe de la privatisation est différent de celui de nationalisation. Néanmoins, la privatisation nécessite aussi pour la plupart des cas l'intervention de l'Etat. C'est en fait l'Etat qui crée le droit de propriété et qui décide de son transfert. Et c'est en tout cas l'Etat-nation qui continue à faire de la régulation (ou la dé-régulation) bien qu'on dit que son rôle est devenu moindre dans la gestion des ressources naturelles.

Voilà, on a maintenant compris ce qu'est la tragédie des biens communs. Voyons maintenant de quoi il s'agit lorsqu'on parle de l'hypothèse de l'improductivité. L'école des droits de propriété est représentée par Harold Demsetz, notamment dans son livre "*Toward a theory of property rights*". Selon cette école, les institutions économiques et sociales s'adaptent aux changements de circonstances pour être le plus économiquement efficaces que possible. Et cette adaptation mène forcément à la propriété privée qui est – selon cette école – le mode d'appropriation le plus efficace.

Alors, il est question de faciliter cette évolution spontanée, en protégeant cette propriété privée par des titres privés octroyés par l'autorité de l'Etat. Ces titres légaux peuvent – selon cette école – augmenter la valeur des ressources en tant que nantissement ou en tant que gage. Cela rendrait l'emprunt plus facile pour ceux qui veulent investir. C'est ainsi qu'on arrive au postulat selon lequel la propriété privée protégée par des titres légaux fait accroître la sécurité de la ressource et par là l'investissement et la productivité.

Pour conclure avec cette approche économiste, nous pouvons retenir les éléments suivants. Aussi bien dans l'hypothèse de '*surexploitation dans la tragédie des biens communs*' que dans l'hypothèse '*d'improductivité dans*

la théorie des droits des propriétés, on met en avant le **rôle central de l'Etat** dans la gestion des ressources naturelles (1). On remet ainsi en question la capacité des acteurs locaux, les usagers des ressources naturelles, à les gérer de façon efficace. Pour la première hypothèse, cette inefficacité de gestion par les usagers se traduit par une surexploitation des ressources naturelles qui produit la '**tragédie**' des ressources communes (2). Pour la deuxième hypothèse, cette inefficacité se traduit par une **insécurité** des ressources naturelles qui a un impact négatif sur l'investissement et la productivité (3).

Dans les présentations qui suivent, nous allons développer trois approches théoriques qui ont tenté de remettre en question les principaux éléments qui ressortent de ces hypothèses économistes. Premièrement, **l'approche néo-institutionnelle**, ensuite **l'approche socio-institutionnelle**, et finalement **l'approche de la 'political ecology'**. Je vous expliquerai tout ça en détails.

4. Analyse des ressources naturelles : approche néo-institutionnelle

Dans cette présentation, **l'approche néo-institutionnelle** nous permettra de questionner l'approche économiste sur les ressources naturelles que nous avons discutée avant. Pour cela, il sera question de remettre en question l'hypothèse de la tragédie des biens communs et de la centralité nécessaire de l'Etat pour éviter cette tragédie. Nous allons en fait montrer que dans certaines conditions, les usagers peuvent plus efficacement gérer les ressources naturelles que l'Etat. L'Etat n'est donc pas naturellement nécessaire pour arriver à une gestion efficace des ressources naturelles.

Pour illustrer ce propos, nous partons d'un livre publié par Elenor Ostrom titré *Gouvernance des biens communs*. Pour Ostrom, les biens communs doivent aussi obéir à deux critères. La *non-exclusivité* tout d'abord, ce qui veut dire qu'on ne peut pas facilement exclure quelqu'un de son usage. Les biens communs sont donc différents des biens privés où l'accès est limité. Et la *rivalité* ensuite, ce qui veut dire que l'usage d'un bien commun par une personne en diminue l'usage par l'autre. Ainsi, les biens communs sont différents des biens publics où la consommation de l'un n'exclut pas qu'un autre peut consommer également autant.

Pour aborder la gestion des biens communs, Ostrom part du *problème de la tragédie des biens communs* évoqué par Garrett Hardin. Pour rappel, Hardin se réfère à un pâturage commun où l'éleveur rationnel est celui qui y place le nombre de bête le plus élevé vu qu'il sait que le coût de la surexploitation est collectif tandis que le bénéfice est individuel. Pour Ostrom, le problème qu'introduit Hardin pose une question fondamentale : est-ce que les usagers sont en mesure de s'organiser et de bien gérer ces biens ? Ostrom pense en fait que le problème qui se pose est que l'individu n'est pas incité à agir de façon collectivement rationnelle dans la gestion des ressources naturelles communes. Selon elle, il est pourtant possible de résoudre ce problème.

Certaines solutions proposées pour faire face à ces problématiques – on les a déjà discuté dans la présentation précédente – sont la privatisation et la nationalisation. Ostrom ne critique pas la validité de ces solutions. Elle estime en effet que ces solutions peuvent fonctionner sous certaines conditions. Ce qui est critiqué par Ostrom, c'est le fait de croire que la nationalisation et la privatisation sont les seules solutions possibles. Pour Ostrom, ces solutions peuvent être valides théoriquement et ne pas l'être dans le concret. La réalité est complexe, et Ostrom estime qu'il est nécessaire de trouver des modèles qui soient également complexes. Ainsi, Ostrom propose de trouver l'institution de gestion des ressources communes la plus efficace possible, un choix qui ne doit pas se limiter qu'à l'Etat (dans le cas de la nationalisation) ou à la firme (dans le cas de

la privatisation). Cette institution devra faire face à 3 défis. Tout d'abord, il doit y avoir une incitation qui motive les individus à mettre en place cette institution. Deuxièmement, l'institution doit convaincre les usagers que le respect des règles soit plus rentable que le non-respect. En finalement, l'institution doit instaurer un système de surveillance mutuelle.

C'est ainsi qu'Ostrom est arrivé à mettre en évidence 8 principes ou conditions qui caractérisent une gestion efficace de ressources communes :

1. L'existence des limites clairement définies à la fois pour les individus qui ont accès aux ressources et sur la ressource elle-même ;
2. L'adaptation des règles aux conditions locales ;
3. L'existence des dispositifs de choix collectif faisant participer la plupart des individus ;
4. L'existence des règles de surveillance du comportement des individus qui ont accès aux ressources et l'existence de procédures pour rendre compte à ces mêmes individus ;
5. L'existence de sanctions graduelles en direction des individus qui ne respectent pas les règles ;
6. L'existence de mécanismes de résolution rapide de conflits ;
7. La reconnaissance minimale par les autorités externes du droit à l'auto-organisation ;
8. La collaboration entre des institutions locales au sein d'institutions à plus grande échelle (ex. la commune, l'Etat national, etc.).

D'après les analyses faites par Ostrom, toutes les institutions stables observées cumulent ces huit conditions et toutes les institutions qui ont donné lieu à un échec, manquaient au moins l'une des huit. Ainsi, Ostrom montre que, sans privatisation et sans nationalisation, les usagers des ressources naturelles peuvent sous certaines conditions arriver à gérer les ressources communes de façon efficace. Par exemple, un petit village qui cultive dans un marais commun n'a pas forcément besoin d'institutions étatiques exclusivement pour éviter la tragédie des biens communs. Les habitants du petit village peuvent se mettre ensemble et bien gérer leur marais. Il leur suffira de mettre ces huit principes en œuvre pour que la gestion de leur marais puisse être un succès. L'approche neo-institutionnelle n'est pas la seule qui a remis en question les postulats économistes. Dans une prochaine présentation, nous allons étudier l'approche socio-institutionnelle qui a fait de même.

5. Analyse des ressources naturelles : approche socio-institutionnelle

Comme nous l'avons déjà vu, ce n'est pas seulement l'approche néo-institutionnelle d'Ostrom qui permet de questionner l'approche économique de gestion des ressources naturelles. Dans cette présentation, nous introduisons l'approche socio-institutionnelle qui nous permet de remettre en question l'idée de l'insécurité des ressources communes dans un contexte non privatif. Nous allons également relativiser le rôle de l'Etat qui est – selon cette approche – surestimé dans le discours du centralisme juridique.

Commençons premièrement par l'hypothèse de l'insécurité des ressources. Comme on a dit avant, plusieurs auteurs ont essayé de montrer qu'il y a un lien entre la propriété privée et l'investissement. Par exemple Hernando de Soto soutient cette idée dans son livre « *Le mystère du capital* » (2000). En même temps, il y a de multiples autres auteurs qui remettent en question ce lien. Lisons par exemple l'article '*Are indigenous African tenure systems insecure?*', un article de Migot-Adholla et ses co-auteurs de 1993. Ils montrent que dans beaucoup de pays en Afrique, le régime de propriété n'avait pas d'impact sur la productivité de l'exploitation des ressources. Il y a – selon ces auteurs – d'autres facteurs qui pouvaient mieux expliquer la productivité. Christian Lund, un autre auteur qui a traité ce sujet, montre que les liens entre la privatisation, l'investissement et la productivité ne sont pas simples. Il propose d'investiguer la question de la sécurité [d'accès aux ressources] pour lier ces éléments.

Ce n'est pas le fait qu'une propriété soit " privée " qui la rend sûre. Selon Christian Lund, la propriété privée peut être plus ou moins sûre selon le contrat social en vigueur. Pour Lund, et je le cite, « dans le monde [soi-disant] développé, le consensus social, institutionnel et juridique en faveur des modes privés de propriété est si fort qu'il se fonde souvent en un seul : 'privé' signifie 'sûr' ». Fin de citation. Mais cela n'est pas nécessairement le cas dans toute société. Dans beaucoup de contextes africains, l'appropriation des ressources par achat n'implique pas forcément l'accès ou la jouissance de celles-ci. La « *sécurisation* » est alors un 'processus de mise en sécurité' des acteurs par rapport aux droits sur les ressources sur base de divers mécanismes.

L'approche socio-institutionnelle permet ensuite de remettre en question l'idée de la centralité de l'Etat ; l'idée que l'Etat doit être le premier émetteur et gardien du respect des règles pour éviter la tragédie des communs. Ce centralisme juridique est opposé au concept de pluralisme juridique, un concept développé par l'anthropologie juridique.

Le pluralisme juridique remet en question l'idée que le droit est uniquement composé de la loi de l'Etat. En fait, le pluralisme juridique est une situation où plusieurs cadres normatifs existent de manière simultanée sur un espace donné, durant une période donnée. L'acceptation d'une réalité de pluralisme juridique a plusieurs implications. Premièrement, la loi n'est plus seulement la loi étatique. L'Etat n'est plus le seul acteur qui fait respecter le cadre normatif. Deuxièmement, le pluralisme juridique implique que différentes sources de droit coexistent. Le poids de l'une ou l'autre de ces sources sera déterminé par la société et selon le contexte dans lequel on se trouve. Finalement, la mise en place d'un cadre normatif et la capacité à le faire respecter dépendent directement des relations sociales et des rapports de force entre ces différents acteurs.

Deux autres concepts permettent de comprendre la complexité de ces interactions des acteurs : le forum shopping et le shopping forum. Forum Shopping, tout d'abord fait référence au fait que dans un espace – ou un forum – déterminé, chaque individu a la capacité de choisir parmi les différents cadres normatifs en place. Mais cette capacité est en même temps contrainte en fonction des rapports de force. -- Le « shopping forum » ensuite est le jeu stratégique de la part des institutions appartenant à différents espaces. Ils rentrent en compétition en cherchant les demandes ou les griefs au niveau des individus en vue de consolider leurs légitimités respectives. Ainsi, on voit que même quand l'Etat met en place des règles pour garantir la gestion des ressources naturelles, la réalité de la mise en œuvre ne suit pas toujours. La gestion des ressources dépend des relations sociales et des rapports de force, ce qui laisse toujours place à la possibilité de la tragédie des communs.

Une autre auteure, Francis Cleaver, permet de remettre en question l'hypothèse de la centralité de l'Etat à partir du concept de « bricolage institutionnel ». Cleaver part du concept de pluralisme juridique pour encore aller plus loin. Elle a écrit un livre intitulé '*Development Through Bricolage: Rethinking Institutions for Natural Resource Management*'. Pour Cleaver, l'institutionnalisme classique est basé sur l'idée que les institutions peuvent être structurées, et que les utilisateurs des ressources sont des acteurs rationnels qui luttent pour des résultats optimaux. Ensuite, Cleaver utilise différentes études de cas provenant du monde entier, pour montrer que ces approches institutionnelles classiques ont tendance à simplifier les choses. Elles négligent « les interactions complexes et changeantes entre les membres de la communauté ».

Cleaver lance alors le concept de 'bricolage institutionnel', qu'elle définit comme (et je la cite) « processus dans lequel les gens consciemment et inconsciemment puisent dans des formules sociales existant pour mettre ensemble des institutions en réponse à des situations évolutives ». Fin de citation. Selon Cleaver, les individus sont des « bricoleurs » qui construisent leurs propres mécanismes de gestion des ressources sur base

des cadres normatifs existants, et à partir des rapports de force en place. Les institutions sont alors rafistolées à partir des différentes ressources culturelles, politiques, émotionnelles et économiques. Ce processus de bricolage peut avoir un effet émancipateur pour certains, mais peut renforcer les inégalités sociales pour d'autres. Il est en tout cas le produit de son contexte. La notion de 'bricolage institutionnel' peut nous aider à mieux comprendre les résultats différenciés en matière de gestion des ressources naturelles indépendamment du modèle formel en place. Elle représente aussi un moyen utile pour comprendre l'interface entre l'agencité et la structure. Dans le point qui va suivre, nous allons étudier les approches discursives qui vont aller encore plus loin que les approches socio-institutionnelles.

6. Analyse des ressources naturelles : approche critique

Dans cette dernière présentation du module 1, nous allons survoler une approche critique des approches institutionnelles.

Cette approche se concentre sur l'analyse des discours dans la gestion des ressources naturelles. En fait, les approches néo-institutionnelles et socio-institutionnelles ont permis de comprendre la complexité de la gestion des ressources naturelles. Nous avons vu qu'il y a des écarts entre des règles formels de gestion des ressources et leur mise en œuvre effective. Et on a vu que les relations sociales et les rapports de pouvoir conditionnent la mise en œuvre des règles. Pourquoi alors ne pas questionner l'idée même de rechercher une vision centrale sur la gestion des ressources naturelles ? C'est exactement ça qu'on fait au sein de la « political ecology ».

En effet, la « political ecology » est une approche qui intègre l'analyse de *relations de pouvoir* dans l'analyse des relations entre l'environnement et la culture. La « political ecology » traite des interactions entre la politique et le changement environnemental, et ceci à plusieurs échelles de gouvernance. On y questionne tout d'abord la manière dont les populations façonnent leur environnement. On étudie ensuite comment les relations homme-environnement conditionnent les formes d'organisation sociale, économique et politique.

Et ainsi, on analyse comment une société s'adapte à son environnement. Et au sein de chaque niveau d'analyse, cette approche de « political ecology » se concentre sur les rapports de pouvoir qui émergent dans les pratiques, les institutions et les discours. Ainsi, cette approche permet de montrer que plus une catégorie d'acteurs réussit à légitimer ses critères d'accès aux ressources, plus elle réussit à restreindre cet accès pour d'autres acteurs. Et la réalité montre que cette dynamique est souvent au profit d'une certaine catégorie socio-politique dominante et puissante.

Par exemple, dans un contexte de pluralisme juridique, deux personnes peuvent avoir des droits légitimes pour accéder à une ressource donnée. Mais comme on l'a vu, ce sont les rapports de forces et les relations sociales qui vont légitimer un cadre normatif par rapport à un autre. Si c'est le cadre légale qui l'emporte, les rapports de pouvoir vont légitimer le système moderne et délégitimer le droit coutumier comme traditionnel et peu efficace. L'approche de la « political ecology » nous permet de voir non pas seulement ces relations de pouvoir, mais également tout le système discursif légitimant le discours de la modernité qui sert les intérêts des acteurs les plus puissants.

Ces pratiques, institutions et discours favorables à la modernité s'adaptent de plus en plus au primat du 'néo-libéralisme'. Ce néolibéralisme a ses propres logiques comme par exemple la liberté du marché, la

concurrence, la performance, la productivité, etc. Ces logiques sont de plus en plus importées dans la gestion des ressources naturelles. Et quand elles sont confrontées à d'autres logiques, ces autres logiques souvent locales sont délégitimés au nom de la modernité. C'est ainsi que l'approche de la « political ecology » peut nous permettre de comprendre la manière dont des logiques globales peuvent jouer un rôle important dans les modèles locaux de gestion des ressources naturelles.